

ARRETE N° 061 /MME/CAB/2020
portant nomination des membres du comité de pilotage de l'ITIE-Togo
LE MINISTRE DES MINES ET DES ENERGIES,

Vu le décret n° 2010-024/PR du 30 mars 2010 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement des organes de mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ;

Vu le décret n° 2010-028/PR du 15 avril 2010 portant nomination du coordonnateur national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ;

Vu le décret n° 2019-003/PR du 24 janvier 2019 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret n° 2019-004/PR du 24 janvier 2019 portant composition du gouvernement, l'ensemble des textes qui l'ont modifié ;

Vu la lettre n° 2219/MEF/SP-PRPF du 25 juin 2009 relative à la manifestation du gouvernement togolais d'adhérer à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) ;

Vu la lettre n° 0372/10/PM/CAB du 9 septembre 2010, relative à la demande du statut de pays candidat à l'initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) ;

Vu la lettre du 15 novembre 2010 du Dr Peter Eigen, Président de l'ITIE, confirmant l'adhésion du Togo aux principes de l'ITIE ;

Vu les lettres et procès-verbaux de désignations ou d'élections des différents représentants des parties prenantes ;

Vu les dispositions de la Norme ITIE 2019 ;

Vu la note de présentation de l'arrêté de nomination des membres des organes de l'ITIE-Togo,

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres titulaires et suppléants du comité de pilotage de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (CP-ITIE), conformément au décret n°2010-024/PR du 30 mars 2010 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement des organes de mise en œuvre de l'ITIE et aux dispositions de la Norme ITIE 2019 :

1. Au titre de l'Administration publique

A. Représentants des ministères :

- **Monsieur Baoubadi BAKAI**, directeur de cabinet, représentant le ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et des collectivités locales comme titulaire et ayant pour suppléant Monsieur Afeignidou KPATCHA, Commissaire

divisionnaire, Conseiller chargé de l'appui aux questions relatives à l'administration territoriale aux frontières ;

- **Monsieur Baroma Magolemièna BAMANA**, secrétaire général, représentant le ministère du commerce, de l'industrie, de la promotion du secteur privé et du tourisme comme titulaire et ayant pour suppléant Monsieur Abalo YAO ;

B. Représentants de l'Assemblée nationale

- **Honorable Koffi TSOLENYANU**, président de la commission des droits de l'homme ;
- **Honorable Vincent AMEGANVI**.

C. Représentant de la BCEAO

Monsieur Karim Tchaktchouri GANDO, fondé de pouvoirs, comme titulaire et ayant pour suppléant Monsieur KOUEVI Ayi Sélom, conjoncturiste au service des études et de la statistique, représentants la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

D. Représentant de l'APBEF

- **Monsieur Katcha TCHAMSI-ASSOULIAN**, directeur des risques à la BTCL, comme titulaire et ayant pour suppléant Monsieur Koffi EZA, directeur exécutif de l'association professionnelle des banques et établissements financiers du Togo (APBEF).

2. Au titre des industries extractives :

A. Représentants des sociétés d'extraction minière à grande échelle :

- **Monsieur Bikilimwè EKPAO**, comme titulaire et ayant pour suppléant monsieur Kwadzo Adékulé d'ALMEIDA, représentants de la Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT) ;
- **Monsieur Narayanan PANKAJ**, directeur administratif, comme titulaire et ayant pour suppléant Monsieur Yaovi. A. AMOUZOU, représentants de la société WACEM.

B. Représentants des sociétés d'extraction et de commercialisation des substances minérales précieuses et de l'eau :

- **Madame Egnonam KODJO**, conseiller commercial et marketing, comme titulaire et ayant pour suppléant Monsieur Mahamadou BONFOH, chef département comptabilité générale, représentants de la Société togolaise des eaux S. A. (TdE) ;
- **Monsieur Moïse P. PITASSA**, chef de production, comme titulaire et ayant pour suppléant Monsieur Keinevor Henri AKOHIN, assistant chef comptable, représentants de la société CRYSTAL SARL.

C. Représentant des sociétés d'exploitation de matériaux de construction :

- **Monsieur ANANI HEMAZRO**, comptable, comme titulaire et ayant pour suppléant Monsieur Koami TEKPO, représentants de la société Togo Carrière.

D. Représentant du groupement professionnel des industries extractives :

- **Monsieur N. Windahoda RAGOUENA**, directeur général de la Société Togolaise des Grands Caous, comme titulaire et ayant pour suppléant Madame Pidénam TEDIHOU, assistante du directeur général adjoint de la société POMAR-Togo, représentants de l'association professionnelle des industries extractives du Togo (APIET).

3. Au titre de la société civile :

A. Représentants des groupes corporatistes

a. Représentant des centrales syndicales :

- **Docteur Gilbert TSOLENYANU**, secrétaire général de la synergie des travailleurs du Togo (STT), comme titulaire et ayant pour suppléant Monsieur Mathurin ATINTO.

b. Représentant des médias privés :

- **Monsieur Mawuto Godson KETOMAGNAN**, journaliste d'investigation, comme titulaire et ayant pour suppléant Monsieur Kokou LOKO, représentants le quotidien liberté.

c. Représentant des médias publics :

- **Monsieur Wéndana HOURGNAMBA**, journaliste, directeur administratif de la société des éditions du Togo (EDITOGO), comme titulaire et ayant pour suppléant Monsieur Adji CHAKBERA, chef publicité et marketing de Radio Lomé.

B. Représentants des groupes indépendants

- **Madame Awoussi BOYINDJO**, directrice exécutive de l'ONG Dimension Humaine (DH), comme titulaire et ayant pour suppléant Monsieur Kessina WONEGOU, président de l'association pour le bien-être de la population (ATBEP) ;
- **Monsieur Pius Kossi KOUGBLENOU**, directeur exécutif de l'association pour l'autopromotion des communautés de base (ACOMB), comme titulaire et ayant pour suppléant Madame Afua Kafui ESSEH, directrice exécutive de cercle d'action pour le développement et l'épanouissement de la femme et de l'enfant (CADEFE).
- **Monsieur Kokou Elorm AMEGADZE**, directeur exécutif par intérim de l'ONG les amis de la terre (ADT-Togo), comme titulaire et ayant pour suppléant Monsieur Dosse ATCHONGBLE, président de l'association des sinistrés des phosphates du Togo (ASIPTO).

Article 2 : Le comité de pilotage peut faire appel à toute personne ressource dont les compétences sont jugées utiles pour la conduite de ses travaux. Cette personne n'a pas voix délibérative.

Article 3 : Les membres du comité de pilotage de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (CP-ITIE) sont nommés pour un mandat de trois (03) ans.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République togolaise.

Fait à Lomé, le 19 JUIN 2020

SIGNE

Dèdèriwè ABLY-BIDAMON



Pour ampliation,
Le Directeur de Cabinet

Banimpo GBENBERTANE

Ampliations

PR	1
PA	1
PM/Président, CNS-ITIE	1
MEF/Vice-président, CNS-ITIE	1
MME/Président CP-ITIE.....	1
SP-PRPF.....	1
Ministères concernés.....	8
Secrétariat International ITIE ...	1
Banque Mondiale.....	1
BAD	1
UEMOA	1
UE	1
Secrétariat Tech. ITIE-TOGO	1
Intéressés	25